

## easyLIFE Invest for Future : Informations ESG relatives au Règlement SFDR

Le produit d'assurance vie « easyLIFE Invest For Future » distribué par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances. est un produit qui promeut des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance (« ESG »).

Ce produit est dès lors un produit dit « light green » dans le sens de l'article 8 SFDR\*. La présente fiche d'information, publiée sur le site web [www.lalux.lu](http://www.lalux.lu) décrit ces aspects ESG conformément à l'article 10 SFDR.

### Description des caractéristiques ESG

Le produit d'assurance vie « easyLIFE Invest For Future » promeut des caractéristiques ESG dans la mesure où il investit exclusivement dans des actifs ayant comme objectif une mise en avant des critères ESG (SFDR 8 / 9, Labels ESG européens). Enfin la labélisation Luxembourgeoise LuxFLAG obtenue pour ce produit d'assurance garantit le respect de stricts critères d'exclusion.

### Informations sur les méthodes utilisées

La stratégie d'investissement proposée par LALUX Group, repose principalement sur une sélection d'actifs sous-jacents adossée à une méthodologie responsable qui exclut les états controversés, les industries et entreprises controversées et compare les entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

En complément d'un processus rigoureux d'exclusion, la sélection de fonds opérée par LALUX Group est établie selon différents critères (taille minimum significative des fonds, devise des fonds exprimée en euros, sélection des meilleurs acteurs affichant les performances extra financières les plus solides, article 8 SFDR minimum avec idéalement un label européen ESG, une notation Morningstar de qualité...)

### Risques en matière de durabilité

Le risque en matière de durabilité se définit comme suit : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement du produit financier. LALUX Group a identifié les risques en matière de durabilité ci-après, dont l'impact financier si ces risques devaient survenir, seraient limités. Ces derniers sont répartis autour de trois grandes familles :

1. Risques physiques liés au changement climatique
2. Risques de transition liés au changement climatique
3. Risques liés à la biodiversité

### Informations précontractuelles et rapports périodiques

easyLIFE Invest For Future est un contrat d'assurance vie dont les investissements sont répartis entre supports à capital variable (fonds d'investissement) et support à capital protégé.

Les informations précontractuelles et rapports périodiques des fonds d'investissements que vous voulez choisir/avez choisi se trouvent à l'endroit indiqué ci-après:

- **Lux-Bond Green :**  
<https://www.spuerkeess.lu/fr/particuliers/outils/documents-lux-funds/>
- **DPAM L – Bonds EUR Quality Sustainable B :**  
[https://funds.degroofpetercam.com/fr/home/funds-details.html?c\\_id=40081](https://funds.degroofpetercam.com/fr/home/funds-details.html?c_id=40081)
- **Echiquier Positive Impact Europe A :**  
<https://www.lfde.com/fr-lu/fonds/echiquier-positive-impact-europe-a/>
- **DPAM INVEST B Equities Europe Sustainable B :**  
[https://funds.degroofpetercam.com/fr/home/funds-details.html?c\\_id=10111](https://funds.degroofpetercam.com/fr/home/funds-details.html?c_id=10111)
- **UniNachhaltig Aktien Global :**  
[https://www.union-investment.de/startseite/unsere-services/downloads?obj\\_isin=DE000A2H9AX8&filter=vku](https://www.union-investment.de/startseite/unsere-services/downloads?obj_isin=DE000A2H9AX8&filter=vku)
- **Lux- Equity Green :**  
<https://www.spuerkeess.lu/fr/particuliers/outils/documents-lux-funds/>
- **M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Sustainable Allocation :**  
<https://www.mandg.com/investments/private-investor/en-lu/funds/mg-lux-sustainable-allocation-fund/lu1900799617#fundfacts>  
<https://www.mandg.com/dam/investments/common/shared/en/documents/funds-literature/sfdr-pre-contractual/lux-sustainable-allocation-fund-sfdr-pre-contractual-en.pdf>

- **Flossbach von Storch- Multiple Opportunities II RT :**  
<https://www.flossbachvonstorch.de/en/funds/LU1038809395/>

Les informations précontractuelles et rapports périodiques du support à capital protégé se trouvent à l'endroit indiqué ci-après:

<https://www.lalux.lu/fr/particuliers/assurances/assurances-vie/easylife-invest-for-future>

### **Autres informations ESG**

LALUX Group publie une « Politique d'investissement responsable », consultable sous :

<https://www.lalux.lu/fr/infos-outils/documents/esg>

\* Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ; en anglais : Sustainable Finance Disclosure Regulation ou « SFDR ».